

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 057
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_217-DE
	6.1.6	pouvoir de police Divagation animale

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERRE à M. Joël VAN DEN BON
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

Objet : Proposition de régulation de la population féline

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans des actions de régulation de la population vivant dans les lieux publics de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_217-DE

Pour cela, elle s'appuie sur l'intervention de l'association « les chats lectourois » qui définit les besoins, la clinique vétérinaire de Lomagne et l'association « 30 millions d'amis » qui règle les actes.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- d'une part, de reconduire pour une année supplémentaire la convention liant la commune avec l'association « les chats lectourois » et la clinique vétérinaire de Lomagne, visant à organiser les interventions de chacun, datant du 7 janvier 2022,
- et d'autre part, de verser une participation maximale de 1 000 € à l'association « 30 millions d'amis » qui s'engage à abonder les fonds du même montant.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire la convention avec l'association « les chats lectourois » et la clinique vétérinaire de Lomagne,
- d'allouer à l'association « 30 millions d'amis » une participation maximale de 1 000 €, et de l'autoriser à signer la convention afférente

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance
Loïc DÉANGLES



Le Maire
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 MAI 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023